

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

No de l'établissement :
0850032Y

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147 Fax :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/05/2020

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 28/05/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique.
La séance commence à 17 h 10.

Sont absents et excusés :

Mme DE PARSEVAL Anne (personnel laboratoire), Mme MAYONOBÉ Laurette (parents d'élèves), Mme PAOLI-VIAELLE Céline (Parent d'élèves), Mme ROUSSEAU Lucette (Représentant de la commune). Mlle COEFFARD Catherine (Personnel de service), Mme MERIEAU Thérèse (Personnel de service).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 10 pour un quorum de 10.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme MASSOT Christelle

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration du 14 mai 2020

En l'absence de questions, le compte rendu est soumis au vote.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le président indique aux participants que le fonctionnement en visio-conférence entraîne que les votes respectifs des uns et des autres soient reportés par chacun dans un tableau.

A l'issue de la séance, chaque membre est prié de renvoyer ce document nominatif signé, au secrétariat du lycée.

Le projet d'ordre du jour en 4 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Protocole sanitaire de réouverture du lycée

Le président indique que ce protocole a été étudié et validé par la CHS du lycée, réunie le 25 mai.

Le document de présentation est mis en affichage sur tous les ordinateurs de la visio-conférence, ce qui permet à Mme la gestionnaire d'en faire le commentaire.

Les questions suivantes sont posées au fil du déroulé :

- A quel moment est donné le masque de l'après-midi pour ceux qui ne mangent pas ?

Réponse :

Les élèves reçoivent tous leurs masques à leur arrivée au lycée. Pour leur première venue, ils doivent avoir 2 masques (1 qu'ils portent le matin, et le second pour l'après-midi).

- Que font les jeunes de leur masque du matin ?

Réponse :

Ils doivent avoir un sachet pour ranger le masque utilisé le matin, en attendant de le ramener chez eux.

Un représentant des parents d'élèves dit qu'il avait des réticences à faire revenir son fils pour la réouverture mais qu'à la lecture du protocole, il est prêt à l'autoriser.

Pour adoption : à l'unanimité

Point N° 4 - Questions diverses

Pour information : à l'unanimité

III - Conclusion

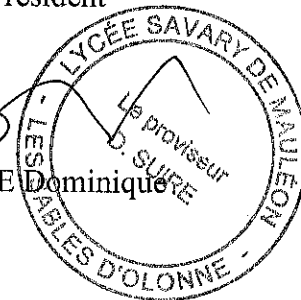
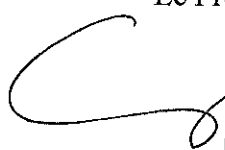
Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 00.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Mme MASSOT Christelle

Le Président



M. SUIRE Dominique

